



NE PAS DISTRIBUER AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

## **Orange se félicite du feu vert donné par la Commission européenne au projet d'acquisition de Jazztel**

Orange se félicite de la décision de la Commission européenne intervenue ce jour, l'autorisant à prendre le contrôle de Jazztel, société cotée en Espagne (BMAD:JAZ), dans le cadre du projet d'offre publique d'achat amicale (encore soumis à l'autorisation de la CNMV) annoncé le 15 septembre dernier.

Cet accord fait suite à un processus d'analyse concurrentielle, nourri d'échanges constructifs entre Orange et la Commission européenne, et rendu complexe par l'évolution rapide du marché espagnol vers la convergence fixe-mobile, le déploiement de réseaux très haut débit fixe et la demande de plus en plus importante des consommateurs pour des offres riches en contenus.

Dans le cadre de cette autorisation, Orange a consenti des engagements équilibrés qui, tout en répondant au souhait de la Commission de maintenir l'intensité concurrentielle du marché fixe en Espagne, préserve les ambitions du Groupe en termes de synergies, de convergence et de puissance de déploiement fibre. Orange en Espagne cédera ainsi un réseau en fibre optique couvrant 720 000 d'unités immobilières, composé pour une large partie des prises redondantes entre les actuels réseaux d'Orange et de Jazztel. Les conditions de cette cession garantissent en tout état de cause qu'aucun redéploiement de fibre ne sera nécessaire dans les zones cédées. Par ailleurs, Orange mettra temporairement à disposition de l'acquéreur une offre d'accès au réseau ADSL de Jazztel contre rémunération. Le cas échéant, Orange proposera à ce même acquéreur de l'accueillir sur son réseau mobile s'il ne dispose pas déjà d'accès 2G, 3G et 4G.

Le projet d'acquisition de Jazztel vise à donner naissance au deuxième opérateur fixe haut-débit et à l'un des acteurs les plus dynamiques du marché mobile espagnol. Orange compte accélérer fortement le déploiement de la fibre optique en Espagne dans les années à venir. D'ici à la fin de 2016, plus de 10 millions d'unités immobilières espagnols pourront bénéficier de la fibre d'Orange.

Cette opération générerait des synergies globales pour l'ensemble combiné estimées à 1,3 milliard d'euros, notamment grâce aux économies réalisées dans les coûts opérationnels et les investissements réseaux.

### **A propos d'Orange**

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 39 milliards d'euros en 2014 et 155 000 salariés au 31 mars 2015, dont 98 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 247 millions de clients dans le monde au 31 mars 2015, dont 188 millions de clients du mobile et 16 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises

multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui vise à mettre les besoins de ses clients au centre de sa stratégie pour qu'ils puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur le NYSE Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : [www.orange.com](http://www.orange.com), [www.orange-business.com](http://www.orange-business.com), [www.livetv.orange.com](http://www.livetv.orange.com) ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

### **Contacts presse : 01 44 44 93 93**

Tom Wright ; [tom.wright@orange.com](mailto:tom.wright@orange.com)

Olivier Emberger ; [olivier.emberger@orange.com](mailto:olivier.emberger@orange.com)

Le présent communiqué contient des estimations faites par Orange ainsi que des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris des informations concernant les synergies attendues ainsi que sa croissance, ses perspectives et sa rentabilité futures, qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle.

Nombre de ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs qu'Orange ne peut ni contrôler ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures, les décisions des différentes autorités compétentes qui seraient concernées ou le comportement d'acquéreurs, de ses actionnaires, des investisseurs ou d'autres acteurs sur le marché.

Dans le présent communiqué, les informations concernant Jazztel ont été élaborées à partir de sources publiques. Les informations contenues dans ce communiqué, autres que celles constituant des rappels de faits historiques, y compris les déclarations d'Orange sur ses attentes concernant l'acquisition de Jazztel, constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels.

La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans ce communiqué du fait des risques et incertitudes décrits dans le Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2014.

Orange ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans ce document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

#### **AVERTISSEMENTS**

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé dans les pays ou les territoires où sa publication ou les offres visées dans le présent communiqué seraient illégales ou pourraient nécessiter l'enregistrement ou tout autre dépôt de document. Les personnes en possession de ce communiqué devront s'abstenir de le publier, distribuer ou diffuser dans les pays et les territoires concernés. Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Par ailleurs, ce communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de vente, pas plus qu'il ne constitue une sollicitation d'un ordre d'achat d'instruments financiers aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.